



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

LISTE DES ÉLUS AYANT SUIVI LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière rapporte que les élus suivants ont suivi la formation en éthique et en déontologie, rôles et responsabilités par Me Rino Soucy, Conseiller à l'éthique et à la déontologie sur la liste des conseillers à l'éthique et à la déontologie de la Commission municipale du Québec, savoir :-

- Myriam Cabana, mairesse
- Guy Whissell, siège #1
- Stéphane Drouin, siège #2
- Johanne Larocque, siège #3
- Maryse Cloutier, siège #4
- François Gauthier, siège #5
- Andrée-Anne Bock, siège #6

Chacun des élus a d'ailleurs reçu une attestation de sa formation.

DONNÉ Notre-Dame-de-la-Paix, ce 25^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.


Chantal Delisle, Directrice générale et
Greffière-trésorière